

## **Les acteurs de l'aérien africains en conclave à Agadir**

### **Actualité Agadir et région**

Posté par: Visiteur

Publié le : 05-04-2013 20:57:23

#### **Une conférence régionale dédiée à la sécurité des pistes**

##### **L'événement prévu du 8 au 12 avril**

L'ASSOCIATION internationale du transport aérien, la commission africaine de l'aviation civile... Tous les experts le disent et insistent pour que des mesures, d'abord de court terme, soient prises d'urgence.

Il s'agit de l'amélioration de la sécurité des pistes en Afrique. Et c'est justement l'objet de la rencontre organisée par l'Office national des aéroports (ONDA), l'ACI Afrique (Conseil international des aéroports, région Afrique) et l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale), qui se déroulera du 8 au 12 avril à Agadir. Elle connaîtra la participation de plusieurs professionnels et experts de la sécurité aérienne. Ce sera l'occasion de mettre en exergue l'engagement de la communauté internationale de l'aviation civile, visant la sensibilisation des organismes de réglementation, des compagnies aériennes, des fournisseurs des services de la navigation aérienne et des aéroports sur les risques liés à l'exploitation des pistes d'envol et les meilleures approches adoptées pour les réduire. «La tenue de cette manifestation au Maroc, qui abrite le siège régional d'ACI Afrique, sera l'occasion de nouer et de renforcer la collaboration entre les acteurs africains de la chaîne de l'aérien, précisent les organisateurs.

Pour rappel, ACI-Afrique représente les exploitants d'aéroports Africains membres de l'ACI Monde (Airport Council International) auprès des organisations gouvernementales et non-gouvernementales régionales. Ils sont soutenus par des comités spécialisés et des groupes spéciaux de travail. Fondé en 1991 par la fusion de plusieurs associations antérieures, le Conseil international des aéroports (ACI) est l'Association mondiale des aéroports. L'objectif principal de l'ACI est de favoriser la coopération entre ses membres et avec d'autres partenaires dans le monde de l'aviation, y compris des organisations gouvernementales, des compagnies aériennes et des constructeurs d'avions.

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui dépend des Nations Unies participe, elle, à l'élaboration des normes qui permettent la standardisation du transport aéronautique international.

Le conseil de l'OACI adopte les normes et recommandations règlementant la navigation aérienne. Il définit aussi les protocoles à suivre lors des enquêtes sur les accidents aériens, protocoles qui sont respectés par les pays signataires de la Convention de Chicago. Cette réglementation produite par l'OACI a permis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale la mise en oeuvre du transport aérien, tant des personnes que des biens, au niveau mondial, grâce à des recommandations suivies par l'ensemble des États membres, des équipementiers de l'aéronautique et fabricants d'avions, des établissements responsables d'aéroports.

#### **Mission**

L'ONDA a pour mission de garantir la sécurité de la navigation aérienne au niveau des aéroports et de l'espace aérien sous juridiction nationale, l'aménagement, l'exploitation, l'entretien et le développement des aéroports civils de l'Etat. L'Office poursuit son programme d'investissement sur les plans d'infrastructures et de structures, tout en recentrant sa stratégie de développement en priorité sur la qualité de service aux passagers et aux compagnies aériennes. Ces nouvelles orientations sont clairement traduites dans le plan stratégique de l'ONDA 2011-2016.

L'Economiste